**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**BASES EN SCIENCES FONDAMENTALES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821103U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **BASES EN SCIENCES FONDAMENTALES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives à la bactériologie, la virologie, la parasitologie, la pharmacologie, l’étude de l’environnement, l’hygiène professionnelle, la prévention et la prophylaxie afin d’intégrer les fonctions de l’infirmier liées à la prévention des infections, à la sécurité thérapeutique et à la gestion des déchets de soins.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En initiation aux soins infirmiers généraux et aux sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* identifier et définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins à la science infirmière, aux manifestations de dépendance et d’indépendance ;
* récolter et classer des données en utilisant un modèle d’observation ;
* décrire, appliquer et justifier des techniques de soins infirmiers généraux qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes de base d’hygiène, de confort et de sécurité ;
* pour les systèmes tégumentaire, osseux, musculaire, digestif et urinaire, situer les éléments anatomiques concernés par les situations et expliciter leur structure et leur fonctionnement ;
* comparer le résultat d’une prise de constantes biologiques courantes en lien avec la norme ;
* citer et expliciter les différents composants de la matière vivante humaine, la structure, le fonctionnement et les mécanismes biochimiques et biophysiques de la cellule et des différents tissus.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d’enseignement « Initiation aux soins infirmiers généraux et aux sciences fondamentales », code n° 821101U21D2, classée dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

* d’expliquer en termes scientifiques :
	+ les processus essentiels simples permettant l’adaptation et le maintien de la santé,
	+ les mécanismes immunologiques et infectieux liés à la bactériologie, à la virologie et à la parasitologie,
	+ les concepts de prévention et de prophylaxie ;
* de citer et d’expliquer les principes d’hygiène et d’asepsie mis en place pour lutter contre la propagation des agents infectieux ;
* de déterminer et d’expliciter l’incidence de la qualité de l’hygiène de vie et de l’environnement sur la santé des individus et des populations ;
* d’énumérer et d’expliciter les moyens de prévention à mettre en place pour éviter les infections nosocomiales et les autres risques professionnels ;
* de décrire les grandes classes pharmacologiques et leurs usages ;

*au départ d’une situation d’administration d’un médicament et en utilisant les outils adaptés*

* de relever les éléments essentiels à extraire et à vérifier ;
* d’expliciter leur importance, les principes à respecter comme professionnel infirmier en lien avec la responsabilité qui en incombe.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*au départ de situations fictives,*

* 1. **Bactériologie, virologie et parasitologie**
* de décrire en termes scientifiques la structure des différents micro-organismes ;
* d’expliquer leurs mode de développement, de transmission et d’action ;
* d’expliciter les phénomènes d’infection et les mécanismes immunologiques ;
* de distinguer asepsie et antisepsie ;
* d’expliciter les moyens de protection appropriés à mettre en œuvre pour empêcher la transmission des micro-organismes….
	1. **Etude de l’environnement**
* de définir l’environnement ;
* de citer les composants de l’air ;
* de citer les divers polluants et d’expliquer leurs effets nuisibles sur l’homme et l’environnement ;
* d’argumenter l’importance du besoin en eau pour l’homme et la collectivité ;
* de proposer des moyens prophylactiques pour améliorer la qualité de l’eau et de l’air ;
* de définir la radiation ionisante et d’en cerner les dangers, et de décrire les moyens de radioprotection ;
* d’expliciter la pollution par le bruit ;
* de définir les critères d’une bonne hygiène de l’homme et de son habitation.
	1. **Hygiène professionnelle et hospitalière**
* de définir l’hygiène et l’hygiène professionnelle et leur représentation à travers les époques ;
* d’expliquer les voies d’infection et d’identifier les agents contaminants et leurs réservoirs ;
* d’expliquer les infections nosocomiales et les moyens de transmission ;
* d’appliquer la notion d’hygiène :
	+ pour lutter contre les infections hospitalières,
	+ pour préserver la santé des bénéficiaires de soins et du personnel ;
* de caractériser l’élimination des déchets de soins.
	1. **Pharmacologie**
* de définir le médicament, son origine, le concept de principe actif, la notion d’excipient ;
* de caractériser l’importance de la posologie, la nécessité de la vérifier avant l’administration ;
* de définir les classes pharmaceutiques et les formes galéniques ;
* de compulser une notice, le compendium, afin :
	+ d’en extraire les indications, le but, l’action,
	+ d’en vérifier la posologie, la voie et le mode d’administration, le dosage, les précautions d’emploi, les effets secondaires, la validité, la conservation, la phase pharmacocinétique et la phase pharmacodynamique ;
* d’identifier les effets des médicaments (attendus ou non) ;
* d’illustrer la responsabilité de l’infirmier face à l’administration des médicaments.
	1. **Prévention - prophylaxie**
* d’établir les relations d’interdépendance qui existent entre « individu », « environnement », « santé », « société » ;
* d’expliciter les risques spécifiques liés au milieu hospitalier (maladies et risques professionnels) ;
* de définir les concepts de prévention et de prophylaxie, leurs objectifs et champs d’activité.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Bactériologie, virologie et parasitologie | CT | B | 28 |
| Etude de l’environnement | CT | B | 14 |
| Hygiène professionnelle et hospitalière | CT | B | 18 |
| Pharmacologie | CT | B | 20 |
| Prévention - prophylaxie | CT | B | 24 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 26 |
| Total des périodes |  | **130** |